

Session 2020 des examens : la bonne décision

Le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a annoncé vendredi dernier 3 avril 2020 le recours au contrôle continu pour valider les principales sessions d'examens de l'année scolaire 2020.

Le SNIA-IPR UNSA estime que cette décision, prise dans le contexte d'une crise sanitaire exceptionnelle, est nécessaire car elle est de nature à rassurer les différents membres de la communauté éducative.

Prenant acte des inquiétudes formulées sur cette modalité de validation, le SNIA-IPR a toute confiance en la capacité des équipes éducatives à établir des évaluations justes qui préserveront l'équité entre les candidats et valoriseront l'assiduité des élèves.

En charge de l'animation et de la présidence des jurys, les IA-IPR poursuivront leur mobilisation avec les services des examens et les chefs d'établissements pour réorganiser la session 2020 et permettre à tous les candidats de valider leur diplôme dans les meilleures conditions.

Le SNIA-IPR, comme il l'a toujours été, au sein de sa fédération UNSA Éducation, sera force de proposition pour se projeter au-delà de la crise et de la session 2020, pour engager une réflexion de fond sur les modalités de certification des différents diplômes.

Le SNIA-IPR UNSA salue de nouveau l'engagement de l'ensemble des membres de la communauté éducative pour préserver le lien éducatif avec les élèves et leurs familles, dans une période de pandémie, particulièrement éprouvante pour tous.

Ivry-sur-Seine le 6 avril 2020

Contact presse :

Alain Marie- Secrétaire général du SNIA-IPR UNSA

alain.marie.snia-ipr@unsa-education.org